

Diplôme Ingénieur Polytech Paris-Saclay

Photonique et systems optiques

Code diplôme France compétences : 1702550S

CFAUNION

Pôle universitaire d'ingénierie d'Orsay

91405 ORSAY CEDEX

Tél : 01.69.15.35.10 / www.cfa-union.org

Mobilité internationale du CFA UNION



Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne



SOMMAIRE

Vos contacts	P.1
Les dates clefs de la formation	p.2
Présentation du diplôme :	
- Condition d'admission	P.3
- Objectifs de la formation	P.4
- Compétences acquises	P.5
- Modalités d'organisation	p.5-6
- Modalités d'organisation et de sanction du diplôme	P.6
- Durée de la formation	P.6
- Le programme	P.7
Le calendrier d'alternance	P.8
- Les moyens humains et matériel	P.9
Fiche RNCP	P.15

VOS CONTACTS



◆ Contacts Pédagogiques

Responsable de la formation :

Jean-Marc DUFFAULT 01 69 33 86 10

jean-marc.duffault@universite-paris-saclay.fr

Secrétariat pédagogique :

Henri LOCHELONGUE

henri.lochelongue@universite-paris-saclay.fr

secretariat-app.polytech@universite-paris-saclay.fr

Responsable relation entreprise :

Fanny DUPREZ

fanny.duprez@universite-paris-saclay.fr

Lieu de la formation :

Maison de l'Ingénieur bâtiment 620 - 91405 ORSAY

◆ Contacts CFA

Conseiller formation :

Anna TOTH

01 69 15 35 12 / anna.toth@cfa-union.org

Service financier :

Hanane AABOU

01 69 15 35 24 / hanane.aabou@cfa-union.org

Référent handicap :

Anna TOTH

01 69 15 35 12 / anna.toth@cfa-union.org

Adresse postale : CFA UNION Pôle universitaire d'ingénierie
d'Orsay – bâtiment 640 – 91405 ORSAY Cedex

DATES CLEFS DE LA FORMATION



- ◆ **Recrutement**

Admissions sur Dossier/tests/entretien

Accès ouvert aux élèves titulaires d'un DUT Mesures physiques, d'un BTS (genie optique, techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire), ou d'un L2/L3 à forte dominante en physique et aux élèves en deuxième année de classes préparatoires.

- ◆ Dates de la formation :
05/09/2022 au 04/09/2025
- ◆ Réunion d'information destinée aux
admissibles : juin 2022
- ◆ Date de la rentrée : 05/09/2022

Présentation du diplôme

➤ **Conditions d'admission :**

Accès ouvert aux titulaires d'un DUT Mesures Physiques, d'un BTS (Génie optique, techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire), d'un L2/L3 à forte dominante en physique et aux élèves en deuxième année de classes préparatoires. Modalités : sur dossier et entretien

Les dossiers de candidature sont à retirer sur le site www.polytech.universite-paris-saclay.fr

➤ **Objectifs de la formation :**

Les ingénieurs diplômés dans la spécialité photonique et systèmes optroniques disposent des compétences scientifiques et technologiques dans les domaines de l'optique, de l'électronique et de l'informatique nécessaires à la maîtrise de systèmes complexes. Ils possèdent une bonne maîtrise de l'économie et de la gestion, des techniques de communication, de l'anglais, et du droit des entreprises. Formés dans un environnement universitaire fortement influencé par la recherche scientifique et ses applications, ils sont en mesure d'accéder aux métiers où l'empreinte des sciences et techniques est prépondérante : recherche, développement, innovation, industrialisation.

➤ **Les compétences acquises durant la formation :**

Systèmes optiques
Traitement d'images
Télécommunications optiques
Optique, photonique pour le médical
Optique, photonique pour l'environnement

L'optique et la photonique sont les sciences de la lumière, visible ou invisible, des rayons X à l'infrarouge lointain, comprenant la production et la transmission de lumière, la formation et le traitement des images.

A la rencontre de l'optique, l'électronique et la physique, la formation Photonique et Systèmes Optroniques proposée par Polytech Paris-Saclay permet d'acquérir une double compétence en optique et en électronique nécessaire pour maîtriser les techniques modernes mises en œuvre dans les domaines émergents de la photonique.

La photonique est plus précisément associée à l'étude de composants permettant la génération, la transmission, le traitement (modulation, amplification) ou la conversion de signaux optiques. Les composants étudiés dans le cadre de la photonique sont notamment les lasers, les diodes électroluminescentes, les fibres optiques...

L'optronique est une technique permettant de mettre en œuvre des équipements ou des systèmes utilisant à la fois l'optique et l'électronique. Elle associe généralement un capteur optique, un système de traitement d'images, un système d'affichage ou de mémorisation.

Les applications de la photonique se retrouvent dans de nombreux domaines tant la lumière (le photon) constitue une sonde extrêmement précise ou un support de l'information aux propriétés exceptionnelles : l'énergie, l'environnement, le biomédical, les transports, l'aéronautique, la défense les télécoms...

Plus concrètement, ces sciences sont très présentes dans notre vie quotidienne : à la caisse du supermarché qui utilise un laser pour identifier les articles, à l'aéroport où un gyrolaser assure le guidage des avions, dans les domaines de l'informatique, de l'audio et de la vidéo avec le disque optique...

➤ **Modalités d'organisation de la formation**

La formation se déroule sur 3 ans à raison de 600 heures par an en alternance bihebdomadaire pendant 35 semaines par an. (Le calendrier prévisionnel et les semaines d'alternances envisagées sont présentés en annexe 4) Chaque apprenti a un tuteur académique, enseignant de la formation, qui assure le suivi de sa formation en entreprise. Le tuteur académique rencontre individuellement l'apprenti lors des périodes académiques. Il rencontre le maître d'apprentissage et l'apprenti au moins deux fois par an (1er et 2eme semestre), et autant que de besoin.

De plus, un carnet de liaison personnel pour chaque apprenti est renseigné par l'apprenti, le maître d'apprentissage et le tuteur académique. Trois fiches de suivi (voir le chapitre évaluation de la formation en entreprise) sont renseignées par le maître d'apprentissage à la fin de chaque période d'apprentissage pour évaluer l'activité de l'apprenti en entreprise au regard des différentes compétences à acquérir par l'apprenti au cours de la formation. Ces fiches seront envoyées par le secrétariat de la formation.

➤ **Modalités d'évaluation et de sanction du diplôme**

Par contrôle continu : le détail peut être consulté dans le "règlement des études et modalités de contrôle de connaissances" (30 pages), disponible sur demande.

L'alternance école/entreprise est globalement de 2 semaines/ 2 semaines. Chaque année, outre les 2 mois d'été, les apprentis ont une période longue en entreprise allant de 1,5 mois en première année à 4 mois en dernière année.

La formation académique est évaluée à l'école en contrôle continu. Les activités professionnelles de l'apprenti sont évaluées quant à elles conjointement par les deux parties (entreprise et école).

Au cours des trois années de formation, une mobilité internationale de huit semaines minimum est obligatoire durant les périodes en entreprise.

CONDITIONS DE VALIDATION

Précisées dans le "règlement des études et modalités de contrôle de connaissances" (30 pages), disponible sur demande.

➤ **Durée de la formation /an**

600h /an

Programme simplifié de la formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

		1 ^e année	2 ^e année	3 ^e année
L'entreprise et son environnement	Economie - Législation sociale - Conduite de projet - Jeux d'entreprise - Management - Gestion d'entreprise -	60 h	72 h	54 h
Communication et langues	Anglais - Communication - Projet professionnel	90 h	78 h	66 h
Sciences de base 1	Mathématiques - Projets coopératifs	132 h	78 h	
Sciences de base 2	Physique - Langages de programmation	72 h	60 h	
Electronique	Electronique analogique - Electronique numérique - Acquisition et traitement des signaux - Automatique - Informatique industrielle - Semi-conducteurs et composants - Systèmes numériques	90 h	96 h	102 h
Optique	Optique géométrique et ondulatoire	126 h		
Laser	Laser - Optique non linéaire		102 h	
Photonique	Fibres optiques - Photométrie - Télécommunications optiques - Photonique pour le biomédical - Eclairage, affichage, visualisation		84 h	120 h
Optronique	Systèmes optroniques - Conception optique - Traitement d'images			138 h
Projet instrumental	Projet de spécialité en petits groupes aboutissant à la conception complète d'un instrument scientifique			90 h
Initiative	Une option au choix : LV 2, Sport, Ouverture culturelle, ...	30 h	30 h	30 h
TOTAL		600 h	600 h	600 h

Calendrier de l'alternance

Septembre 2022				Octobre 2022				Novembre 2022				Décembre 2022				Janvier 2023				Février 2023				Mars 2023				Avril 2023				Mai 2023				Juin 2023				Juillet 2023				Août 2023							
année	1	2	3	année	1	2	3	année	1	2	3	année	1	2	3	année	1	2	3	année	1	2	3	année	1	2	3	année	1	2	3	année	1	2	3	année	1	2	3	année	1	2	3	année	1	2	3	année	1	2	3
jeu 01		S1	sam 01	mar 04			mar 04	jeu 01			dim 01	mar 01			jeu 02	mar 01			jeu 02	mer 05			jeu 06	sam 01			sam 01	jeu 01			sam 01	jeu 01			sam 01	jeu 01			sam 01	mar 05			mar 05								
ven 02			dim 02	mer 05			jeu 06	ven 02			lun 02	jeu 02			jeu 03	jeu 02			jeu 03	jeu 06			jeu 07	mar 02			mar 02	ven 02			dim 02	mar 05			jeu 06	mar 05			jeu 06	mer 05			jeu 06								
sam 03			lun 03	jeu 06			mar 07	dim 03			mar 03	ven 03			ven 04	ven 03			ven 04	ven 07			ven 08	mar 03			mar 03	sam 03			lun 03	mar 05			jeu 06	mar 05			jeu 06	jeu 05			jeu 06								
dim 04			mar 04	mar 07			jeu 08	ven 04			jeu 04	sam 04			sam 05	sam 04			sam 05	dim 05			dim 06	dim 04			dim 04	dim 04			mar 04	dim 04			jeu 05	mer 05			jeu 06	mer 05			jeu 06								
jeu 05			mer 05	jeu 08			jeu 09	dim 05			mar 05	lun 05			lun 06	lun 05			lun 06	lun 06			lun 07	ven 05			ven 06	ven 05			dim 05	ven 05			jeu 06	jeu 05			jeu 06	jeu 05			jeu 06								
mar 06			jeu 06	mar 07			jeu 09	mar 06			mar 06	ven 06			ven 07	mar 07			mar 08	mar 07			mar 08	jeu 06			jeu 07	jeu 06			jeu 07	jeu 06			jeu 07	jeu 06			jeu 07	jeu 06			jeu 07								
mer 07			ven 07	jeu 09			jeu 10	jeu 07			jeu 07	jeu 07			jeu 08	jeu 07			jeu 08	jeu 08			jeu 09	jeu 07			jeu 08	jeu 07			jeu 08	jeu 07			jeu 08	jeu 07			jeu 08	jeu 07			jeu 08								
jeu 08			sam 08	jeu 10			jeu 11	jeu 08			jeu 08	jeu 08			jeu 09	jeu 08			jeu 09	jeu 09			jeu 10	jeu 08			jeu 09	jeu 08			jeu 09	jeu 08			jeu 09	jeu 08			jeu 09	jeu 08			jeu 09								
ven 09			dim 09	jeu 11			jeu 12	jeu 09			jeu 09	jeu 09			jeu 10	jeu 09			jeu 10	jeu 10			jeu 11	jeu 09			jeu 10	jeu 09			jeu 10	jeu 09			jeu 10	jeu 09			jeu 10	jeu 09			jeu 10								
sam 10			lun 10	jeu 12			jeu 13	jeu 10			jeu 10	jeu 10			jeu 11	jeu 10			jeu 11	jeu 11			jeu 12	jeu 10			jeu 11	jeu 10			jeu 11	jeu 10			jeu 11	jeu 10			jeu 11	jeu 10			jeu 11								
mer 07			jeu 07	jeu 12			jeu 13	jeu 11			jeu 11	jeu 11			jeu 12	jeu 11			jeu 12	jeu 12			jeu 13	jeu 11			jeu 12	jeu 11			jeu 12	jeu 11			jeu 12	jeu 11			jeu 12	jeu 11			jeu 12								
jeu 08			mer 08	jeu 13			jeu 14	jeu 12			jeu 12	jeu 12			jeu 13	jeu 12			jeu 13	jeu 13			jeu 14	jeu 12			jeu 13	jeu 12			jeu 13	jeu 12			jeu 13	jeu 12			jeu 13	jeu 12			jeu 13								
ven 09			dim 09	jeu 14			jeu 15	jeu 13			jeu 13	jeu 13			jeu 14	jeu 13			jeu 14	jeu 14			jeu 15	jeu 13			jeu 14	jeu 13			jeu 14	jeu 13			jeu 14	jeu 13			jeu 14	jeu 13			jeu 14								
sam 10			lun 10	jeu 15			jeu 16	jeu 14			jeu 14	jeu 14			jeu 15	jeu 14			jeu 15	jeu 15			jeu 16	jeu 14			jeu 15	jeu 14			jeu 15	jeu 14			jeu 15	jeu 14			jeu 15	jeu 14			jeu 15								
mer 07			jeu 07	jeu 15			jeu 16	jeu 15			jeu 15	jeu 15			jeu 16	jeu 15			jeu 16	jeu 16			jeu 17	jeu 15			jeu 16	jeu 15			jeu 16	jeu 15			jeu 16	jeu 15			jeu 16	jeu 15			jeu 16								
jeu 08			mer 08	jeu 16			jeu 17	jeu 16			jeu 16	jeu 16			jeu 17	jeu 16			jeu 17	jeu 17			jeu 18	jeu 16			jeu 17	jeu 16			jeu 17	jeu 16			jeu 17	jeu 16			jeu 17	jeu 16			jeu 17								
ven 09			dim 09	jeu 17			jeu 18	jeu 17			jeu 17	jeu 17			jeu 18	jeu 17			jeu 18	jeu 18			jeu 19	jeu 17			jeu 18	jeu 17			jeu 18	jeu 17			jeu 18	jeu 17			jeu 18	jeu 17			jeu 18								
sam 10			lun 10	jeu 18			jeu 19	jeu 18			jeu 18	jeu 18			jeu 19	jeu 18			jeu 19	jeu 19			jeu 20	jeu 18			jeu 19	jeu 18			jeu 19	jeu 18			jeu 19	jeu 18			jeu 19	jeu 18			jeu 19								
mer 07			jeu 07	jeu 19			jeu 20	jeu 19			jeu 19	jeu 19			jeu 20	jeu 19			jeu 20	jeu 20			jeu 21	jeu 19			jeu 20	jeu 19			jeu 20	jeu 19			jeu 20	jeu 19			jeu 20	jeu 19			jeu 20								
jeu 08			mer 08	jeu 20			jeu 21	jeu 20			jeu 20	jeu 20			jeu 21	jeu 20			jeu 21	jeu 21			jeu 22	jeu 20			jeu 21	jeu 20			jeu 21	jeu 20			jeu 21	jeu 20			jeu 21	jeu 20			jeu 21								
ven 09			dim 09	jeu 21			jeu 22	jeu 21			jeu 21	jeu 21			jeu 22	jeu 21			jeu 22	jeu 22			jeu 23	jeu 21			jeu 22	jeu 21			jeu 22	jeu 21			jeu 22	jeu 21			jeu 22	jeu 21			jeu 22								
sam 10			lun 10	jeu 22			jeu 23	jeu 22			jeu 22	jeu 22			jeu 23	jeu 22			jeu 23	jeu 23			jeu 24	jeu 22			jeu 23	jeu 22			jeu 23	jeu 22			jeu 23	jeu 22			jeu 23	jeu 22			jeu 23								
mer 07			jeu 07	jeu 23			jeu 24	jeu 23			jeu 23	jeu 23			jeu 24	jeu 23			jeu 24	jeu 24			jeu 25	jeu 23			jeu 24	jeu 23			jeu 24	jeu 23			jeu 24	jeu 23			jeu 24	jeu 23			jeu 24								
jeu 08			mer 08	jeu 24			jeu 25	jeu 24			jeu 24	jeu 24			jeu 25	jeu 24			jeu 25	jeu 25			jeu 26	jeu 24			jeu 25	jeu 24			jeu 25	jeu 24			jeu 25	jeu 24			jeu 25	jeu 24			jeu 25								
ven 09			dim 09	jeu 25			jeu 26	jeu 25			jeu 25	jeu 25			jeu 26	jeu 25			jeu 26	jeu 26			jeu 27	jeu 25			jeu 26	jeu 25			jeu 26	jeu 25			jeu 26	jeu 25			jeu 26	jeu 25			jeu 26								
sam 10			lun 10	jeu 26			jeu 27	jeu 26			jeu 26	jeu 26			jeu 27	jeu 26			jeu 27	jeu 27			jeu 28	jeu 26			jeu 27	jeu 26			jeu 27	jeu 26			jeu 27	jeu 26			jeu 27	jeu 26			jeu 27								
mer 07			jeu 07	jeu 27			jeu 28	jeu 27			jeu 27	jeu 27			jeu 28	jeu 27			jeu 28	jeu 28			jeu 29	jeu 27			jeu 28	jeu 27			jeu 28	jeu 27			jeu 28	jeu 27			jeu 28	jeu 27			jeu 28								
jeu 08			mer 08	jeu 28			jeu 29	jeu 28			jeu 28	jeu 28			jeu 29	jeu 28			jeu 29	jeu 29			jeu 30	jeu 28			jeu 29	jeu 28			jeu 29	jeu 28			jeu 29	jeu 28			jeu 29	jeu 28			jeu 29								
ven 09			dim 09	jeu 29			jeu 30	jeu 29			jeu 29	jeu 29			jeu 30	jeu 29			jeu 30	jeu 30			jeu 31	jeu 29			jeu 30	jeu 29			jeu 30	jeu 29			jeu 30	jeu 29			jeu 30	jeu 29			jeu 30								
sam 10			lun 10	jeu 30			jeu 31	jeu 30			jeu 30	jeu 30			jeu 31	jeu 30			jeu 31	jeu 31			jeu 31	jeu 30			jeu 31	jeu 30			jeu 31	jeu 30			jeu 31	jeu 30			jeu 31	jeu 30			jeu 31								

Jours fériés
 Jours de fermeture de l'école
 Semaine en entreprise
 Semaine de tronc commun
 Semaine de spécialité

Les moyens humains et matériels

➤ **Information sur demande**

N° de fiche

RNCP13864

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 7

Code(s) NSF :

- 255 : Electricite, électronique

- 326 : Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2024

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
UNIVERSITE PARIS-SACLAY	13002602400054	-	-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Activités visées :

L'Ecole polytechnique de l'Université de Paris-Sud forme et certifie des ingénieurs ayant une forte coloration technique, obtenue en capitalisant des compétences « transversales » nécessaires à tout ingénieur et des compétences « métier » spécifiques de leur champ technologique.

Pour les diplômés de la spécialité optronique située à l'interface des domaines de l'optique et de l'électronique, ces compétences « métier » portent sur les systèmes optiques et optroniques, les télécoms optiques, le traitement d'images. L'objectif est de donner aux diplômés, outre une maîtrise solide des outils de l'ingénieur, un très vaste bagage scientifique et technique leur permettant de trouver leur premier emploi dans des métiers où l'empreinte des sciences et des techniques est prépondérante : recherche, développement, industrialisation, procédés.

Compétences attestées :

COMPETENCES TRANSVERSALES

Compétences cognitives : analyser, concevoir, organiser, formaliser et valider

- Effectuer une recherche d'informations - traiter - exploiter l'information
- Effectuer une veille
- Produire des idées nouvelles, innover pour répondre à des besoins ou des problèmes
- Organiser et planifier son travail personnel + celui de ses équipes

- Concevoir, conduire et évaluer un projet
- Réaliser une étude - analyser les conclusions

Compétences en communication

- Communiquer par écrit et oral en français + terminologie de son domaine professionnel / disciplinaire
- Communiquer par écrit et oral en anglais + son domaine disciplinaire/ professionnel
- Communiquer oralement et/ou par écrit dans une langue étrangère autre que l'anglais
- capitaliser ses expériences

Compétences relationnelles

- Faire une intervention devant un public
- Travailler en équipe, en coordination avec d'autres
- Donner du sens et soutenir ses collaborateurs
- Conduire le changement
- Travailler dans un contexte international et multiculturel

Compétences scientifiques et technologiques

- Traduire des fonctionnalités attendues en caractéristiques techniques et spécifications
- Mobiliser ses connaissances scientifiques liées à la spécialité
- Utiliser les outils informatiques dans son domaine de spécialité

Compétences systémiques

- Appréhender un système complexe : comprendre son fonctionnement et ses règles et pouvoir le formaliser
- Comprendre et intégrer dans ses travaux et réflexions, l'environnement dans lequel évolue le système
- Respecter les principes déontologiques et éthiques du domaine professionnel et/ou sociétal (propriété industrielle, développement durable, santé et sécurité au travail...)
- Elaborer un projet personnel et professionnel ainsi que les parcours et passerelles possibles

Compétences de gestion

- Définir le coût d'un produit, d'une activité, d'un projet
- Evaluer la faisabilité d'un investissement
- Elaborer et suivre un budget
- Elaborer et mettre en place des procédures qualités

COMPETENCES METIER

Systemes optiques et optroniques

- Concevoir, développer et intégrer des systèmes à forte dominante optique et optoélectronique ainsi que leur environnement électronique et logiciel.
- Mettre en œuvre les techniques de conception optique assistée par ordinateur en vue de concevoir et / ou d'optimiser les systèmes.
- Caractériser et qualifier des systèmes optiques complexes.
- Organiser et gérer la production des instruments de l'optique instrumentale et de la photonique.
- Modéliser des systèmes de contrôle non-destructif ou de contrôle industriel.
- Concevoir et dimensionner des systèmes d'éclairage et d'affichage.

Traitement d'images

- Elaborer des solutions à des problèmes avancés de traitement d'images (imperfections, débruitage, extraction d'éléments significatifs, interprétation de scènes...) en vue de la reconnaissance des formes et de la restauration.
- Mettre en œuvre les techniques de compression, stockage et de transport des données visuelles.

Télécom optique

- Concevoir et modéliser des systèmes télécom à transmission optique.
- Dimensionner les systèmes de liaison optique.
- Gérer des projets d'installation de réseaux à fibre optique.

Le décret 99-747 du 30 août 1999, modifié par décret 002-480 du 8 avril 2002 confère le grade de Master à l'ingénieur diplômé.

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

Les diplômés travaillent au sein d'entreprises de secteurs tels que la défense, les télécommunications, l'énergie et l'environnement, le biomédical, l'industrie automobile, l'aéronautique, l'électronique.

Type d'emplois accessibles :

Ce professionnel peut prétendre aux emplois d'ingénieur d'études, d'ingénieur de production, d'ingénieur projet, d'ingénieur consultant, d'ingénieur d'affaires, d'ingénieur technico-commercial, d'ingénieur support et produit, d'ingénieur qualité.

Code(s) ROME :

- M1804 - Études et développement de réseaux de télécoms
- H1102 - Management et ingénierie d'affaires
- H1206 - Management et ingénierie études, recherche et développement industriel
- H2502 - Management et ingénierie de production

Références juridiques des réglementations d'activité :

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	-
Après un parcours de formation continue	X		Le jury d'école est identique pour tous les diplômes délivrés par l'école (hors VAE), et est constitué de 5 personnes : - le directeur (la directrice) de l'école - le (la) responsable du PeiP - le (la) responsable du cycle Ingénieur - le (la) responsable de l'apprentissage - le (la) responsable de la formation continue
En contrat de professionnalisation	X		Le jury d'école est identique pour tous les diplômes délivrés par l'école (hors VAE), et est constitué de 7 personnes :

			<ul style="list-style-type: none"> - le directeur de l'école - la directrice adjointe chargée des formations - un(e) responsable de chacune des 4 spécialités - un représentant industriel
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		<p>Le jury de Validation des Acquis de l'Expérience est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du directeur de l'école - du responsable VAE de l'école - de deux enseignants de l'école - d'un représentant de l'organisme de partenariat avec lequel l'école organise ses formations en alternance - de 2 personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
En contrat d'apprentissage	X		<p>Le jury d'école est identique pour tous les diplômes délivrés par l'école (hors VAE), et est constitué de 5 personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur (la directrice) de l'école - le (la) responsable du PeiP - le (la) responsable du cycle Ingénieur - le (la) responsable de l'apprentissage - le (la) responsable de la formation continue

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

BASE LÉGALE

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	<p>Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 642-1, L. 713-1, L. 713-2 et L. 713-9.</p> <p>Décret no 2005-1188 du 13 septembre 2005 modifiant le décret no 85-1243 du 26 novembre 1985</p> <p>Arrêté du 7 novembre 2008 transformant l'institut de formation d'ingénieurs de l'université Paris-XI en École polytechnique de l'université Paris-XI, centre polytechnique universitaire au sens de l'article L. 713-2 du code de l'éducation.</p> <p>Arrêté du 10 janvier 2012 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé.</p>

Date du dernier Journal Officiel ou Bulletin Officiel : 25-02-2012

Date d'échéance de l'enregistrement	01-01-2024
-------------------------------------	------------